



DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE  
COMMUNE DE SISTERON

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Arrêtés Municipaux**

2020 / 1314 ST BM/YP

Le Maire de SISTERON,

**OBJET : Route de la Motte du Caire**

VU l'article L 511-1 et suivants du code de la sécurité intérieure.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles L.2212.1, L.2212-2 et L.2131-2 et suivants ;

VU le Code Pénal et notamment son article R.610-5 ;

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R417-11, L 325-1 à L 325-3, L 411-1 et suivants ;

Vu la demande de l'Ets ADTP

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Maire d'assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité et le bon ordre.

**CONSIDERANT** que pour la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation dans la zone concernée ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** – l'Ets ADTP est autorisé à réglementer la circulation sur la RD 951 entre le pont de la Baume et l'atelier de Ferronnerie.

**ARTICLE 2** – La circulation s'effectuera par demi-chaussée réglée par alternat manuel ou feux tricolores.

**ARTICLE 3** – Les travaux débutent le lundi 2 Octobre 2020 pour une durée de 2 semaines.

**ARTICLE 4** – L'entreprise est chargée de la mise en place de la signalisation et des protections nécessaires.

**ARTICLE 5** - La ville de SISTERON décline toute responsabilité en cas d'accident.

**ARTICLE 6** - Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

**ARTICLE 7** - Les tiers disposent d'un délai de recours de deux mois à compter de l'affichage du présent arrêté, auprès du Tribunal administratif de Marseille, 22-24 rue de Breteuil 13286 MARSEILLE Cedex 01.

**ARTICLE 8** - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sisteron et Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de Sisteron sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 9** - Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SISTERON et à Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de Sisteron.



Fait à SISTERON, le 28 Septembre 2020  
**Le Maire,**  
**D. SPAGNOU**